

Enquête Publique du 9 septembre au 11 octobre 2016

CONCLUSIONS

I.C.P.E.

Les Sablières de la Tardoire
SATAR

Renouvellement partiel et extension

Commune de RANCOGNE

ARRIVEE EN PREFECTURE

08.NOV.2016

ALAIN TEQUI- Commissaire Enquêteur

CONCLUSIONS

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER présentée par **SATAR « Les Sablières de la Tardoire »** I.C.P.E. Commune de Rancogne (Charente)

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- L'enquête publique est programmée sur une durée de **33 jours consécutifs**

Du vendredi 9 septembre 2016 au mardi 11 octobre 2016 inclus,

ce qui est conforme à l'article R123-6 du code de l'environnement et à l'article 1 de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente en date du 18 juillet 2016.

- L'objet et les conditions du déroulement de l'enquête publique ont été portés à la connaissance du public :

- **Par affichage**, de l'avis d'ouverture de l'enquête émanant de la préfecture avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Rancogne ainsi que dans les 7 mairies périphériques concernées.
- **Par affichage**, de l'avis au format A2 de couleur jaune établi par la SATAR avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête sur les lieux des opérations projetées, à proximité des voies d'accès et visibles depuis la voie publique.
- **Par voie de presse**, avec un « Avis au public » publié à la rubrique des annonces légales dans les journaux locaux « La Charente Libre » et « Sud-Ouest » **le mardi 23 août 2016** et un rappel dans les mêmes journaux **le mercredi 14 septembre 2016**.
- **Sur le site internet de la préfecture de la Charente :**
www.charente.gouv.fr rubrique politiques publiques-environnement-enquêtes ICPE et IOTA

- **Durant cette période uniquement, le dossier relatif à la demande d'autorisation d'exploiter (renouvellement partiel, extension et fin des travaux sur la partie nord du site) une carrière**

de graves sur la commune de Rancogne sera consultable en mairie de Rancogne aux jours et heures d'ouverture de la mairie à savoir :

mardi et vendredi de 14 h à 18 h.

- **Le registre d'enquête** de marque Berger-Levrault, composé de 19 feuillets non mobiles ont été côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur le vendredi 9 septembre 2016, en application de l'article R123-13 du code de l'environnement. Le public peut y consigner librement ses observations, propositions et contre-propositions sur les 19 pages réservées, jusqu'au dernier jour de l'enquête c'est-à-dire le mardi 11 octobre 2016.
- En outre, les observations du public peuvent également être adressées **par correspondance** au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la Mairie de Rancogne (16110).
- Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 18 juillet 2016, **les permanences** ont été tenues en mairie de Rancogne aux jours et heures suivantes :
- Vendredi 9 septembre 2016 de 15h00 à 18h00 ;
 - Mardi 13 septembre 2016 de 15h00 à 18h00 ;
 - Vendredi 23 septembre 2016 de 15h00 à 18h00 ;
 - Mardi 4 octobre 2016 de 15h00 à 18h00 ;
 - Mardi 11 octobre 2016 de 15h00 à 18h00.

CLOTURE DE L'ENQUETE

La clôture du registre a été effectuée par le commissaire-enquêteur le **mardi 11 octobre 2016** à 18h10 en application de l'article R123-18 du code de l'environnement.

A l'issue de cette enquête publique, on peut constater :

- Qu'il n'y a **pas d'observation** sur le registre ouvert pour cette enquête ;
- **Qu'aucun courrier** n'a été adressé au commissaire-enquêteur ;
- **Qu'une seule personne** a été reçue lors des permanences ;
- Que sur les 8 conseils municipaux appelés à donner leurs avis, un seul ne s'est pas du tout prononcé (La Rochefoucauld) et un conseil a donné un avis favorable mais hors délai (Saint-Projet-Saint-Constant). **Les 6 autres sont favorables au projet.** (Rancogne, Bunzac, Pranzac, Marillac-le-Franc, Saint-Sornin et Vilhonneur).
- Que le conseil de Bunzac attire l'attention sur les risques liés à l'accroissement du trafic de camions et l'état de la voirie.

Ainsi,

- Constatant l'absence de remarques écrites (registre et courrier) ou orales de la part du public ;
- Constatant que 6 conseils municipaux (sur les 8) qui se sont exprimés, ont donné un avis favorable ;
- Constatant que la seule remarque, qui a été formulée par le conseil municipal de Bunzac, n'est pas de nature à remettre en cause fondamentalement le projet d'extension de l'exploitation proposé par la SATAR, objet de la présente enquête publique,
- Constatant que les propriétaires riverains ne se sont pas manifestés ;
- Constatant que cette enquête publique s'est déroulée dans un climat calme et serein ;

Le commissaire enquêteur émet un

AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation d'exploiter (renouvellement partiel, extension et fin des travaux de la partie nord du site) une carrière de graves sur la commune de Rancogne présentée par la société « Les Sablières de la Tardoire » (SATAR).

Fait à L'isle d'espagnac le 3 novembre 2016

Le Commissaire enquêteur,



Alain TEQUI